



MAIRIE DE  
**PONDAURAT**

33190

Tél. 05 56 61 07 38

[mairie.pondaurat@wanadoo.fr](mailto:mairie.pondaurat@wanadoo.fr)

## **AVIS MUNICIPAL**

Le Maire de la commune **de PONDAURAT**

Informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans le cimetière communal de Pondaurat, situé à Saint Martin de Montphélix, il y a maintenant plus de 3 ans arrive dans sa phase finale.

La liste des concessionnaires faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en Mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune et sur le site [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr) dans l'espace dédié au cimetière de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la seconde et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

### **Le lundi 14 janvier 2019 à 14 h 00 sis cimetière de Pondaurat**

Les ayants droit ou successeurs des concessions souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidités dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement d'un second et dernier procès-verbal de constat visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du premier procès-verbal de constat pourront être reprises par la commune.